

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 26 novembre 2018

Compte-rendu du comité technique spécial DGAL du 26 novembre 2018

Force Ouvrière était représentée par Patrice CHASSET et Antoine MARTINEZ.

Introduction du directeur général

Le dernier comité technique spécial (CTS) « Alimentation » s'est tenu le 12 décembre 2017. Le prochain est programmé en juin 2019. La composition du CTS « Alimentation » est liée au résultat des votes pour les CTS locaux des agents du P206 (DDecPP, DRAAF/SRAL et DAAF/SALIM) et le CTS DGAL pour les agents de la DGAL.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 avril 2018

Le compte rendu a été adopté.

2. Bilan social 2017 de la DGAL présenté par la MAG

Mouvement : il apparaît plus d'entrées que de sorties sur une année mais c'est normalement équilibré sur plusieurs années sachant que les effectifs de la DGAL sont au dessus du plafond d'emplois fixé.

Avancement : présentation du ratio des agents proposés par la DGAL à l'avancement par rapport aux agents statutairement éligibles.

FO indique qu'il serait également intéressant de présenter le ratio des agents proposés par leur sous-directeur, afin d'examiner dans quels cas et dans quelles sous-directions des agents ne sont pas proposés en première intention alors qu'ils ont les conditions requises.

Autres renforts : présentation des renforts en moyens d'ajustement avec 24 mois de vacataires et 57 mois de stagiaires. La MAG se demande s'il y a un intérêt à faire apparaître dans le bilan social les renforts extérieurs et les prestataires comme au CNA et au BMOSIA. Pour la SDSSA, des renforts extérieurs devraient concerner, en 2019, Alim'confiance et l'intelligence artificielle (à l'issue d'un appel à projet national).

Télétravail : il concerne 12 % des agents en 2017 (18 % en 2018 à ce jour) qui sont majoritairement des agents de catégorie A.

Formation : une grande proportion des jours de formation suivis à la DGAL sont consacrés à l'Anglais extensif.

FO demande que le planning des formations en Anglais intensif qui sont proposées en juillet et août soit communiqué bien en amont pour que les agents puissent s'organiser pour en bénéficier.

Absence : le nombre moyen de jours d'absence en 2017 est de 8,8 jours par agent. Le DG se demande si ces données sont comparables à d'autres entités publiques ou privées et sollicite la MAG pour y apporter des éléments de réponse.

Taux de rotation : 23 % en 2017 (21% en 2016). Il est donc toujours important.

Répartition des primes : la MAG précise que c'est un exercice particulier de répartition dans cette période de passage au RIFSEEP pour différents corps. En attendant l'application effective du RIFSEEP pour les IPEF et les ISPV, les primes sont globalement reconduites sur la base de 2016.

La politique de prime de la DGAL présentée par la MAG est la suivante :

- pas de modulation à la baisse systématique des nouveaux arrivants comme cela existe dans d'autres directions,
- les agents prenant un poste de chef de bureau sont modulés au minimum à 104 sauf pour ceux bénéficiant du RIFSEEP,
- la DGAL accueillant des agents bénéficiant d'une modulation très favorable de leur prime ne prend aucun engagement sur le maintien à long terme de cette modulation,
- pour la DGAL, une modulation négative (inférieure à 100) est assimilable à une appréciation négative de la manière de servir et une modulation positive (supérieure ou égale à 100) est assimilable à une appréciation positive de la manière de servir, tandis que les modalités d'attribution et de modulation présentées en annexe 2 de la [NS SG/SRH/SDCAR/2018-594 du 2 août 2018](#) font état qu'une modulation comprise entre 95 et 100 % ne constitue pas une appréciation négative de servir.

FO demande si les agents modulés en dessous de 100 ont bien tous bénéficiés d'un entretien professionnel et ont été informés de leur modulation préalablement à la notification de fin d'année. La MAG va indiquer en CODIR que des explications soient fournies par la hiérarchie pour tout agent modulé en dessous de 100.

RIFSEEP : les modalités de distribution du complément indemnitaire annuel (CIA) sont complexes. Le DG reste vigilant afin que les agents passant au RIFSEEP ne soient pas perdants.

Budget : le budget de fonctionnement de la DGAL est de 856 000€. Il est au dessus de la dotation fixée par le SG (environ 200 000 à 300 000 € du P215), le complément provenant du P206. 41 % des dépenses sont constitués par les frais de déplacement.

3. Points d'actualité

Action publique 2022 (AP22)

Une circulaire du 1^{er} ministre de juillet 2018 précise qu'il faut préserver les missions régaliennes de l'État. Les missions de sécurité sont mentionnées dont la sécurité sanitaire. La « mission parlementaire Lactalis » demande qu'une police unique (DGAL, DGCCRF et DGS) soit instaurée. Le MAA est pressenti pour l'accueillir. Le Président de la République demande la création d'une task force au sein de la Commission européenne. Cette demande sera discutée au Conseil Agri de décembre 2018.

Le règlement (UE) 2017/625 prévoit la mise en place des redevances sur les contrôles officiels. Le ministre de l'agriculture souhaite que la DGAL examine la reprise de ces dispositions au niveau français. En effet, la mise en place de cette taxe permettrait d'atteindre les objectifs de contrôle avec le recrutement de 900 ETP supplémentaires.

Le DG fait part des conclusions du [2ème Comité interministériel](#) de la transformation publique (CITP) en évoquant le plus grand recours aux agents contractuels et le pilotage des emplois par la masse salariale (et non plus en ETP)

Peste porcine africaine (PPA)

La situation est à ce jour sous contrôle au regard des mesures prises récemment en Belgique et en France. Mais la découverte de foyers toujours possible dans la faune sauvage nécessite une vigilance continue.

4. Télétravail : charte et état des lieux

La charte DGAL du télétravail est finalisée.

FO fait à nouveau remarquer que cette charte est plus restrictive que la [NS SG/SRH/SDDPRS/2016-664](#) en limitant le nombre possible de jours à 2 au lieu de 3.

Pour information, les demandes de télétravail à la DGAL sont finalement traitées au fil de l'eau et non dans le cadre d'une campagne annuelle comme cela avait été prévu au départ.

5. Bascule à Equitime

La date de la bascule n'est pas encore fixée notamment à cause des difficultés de reprise de données. Il est possible qu'elle n'intervienne pas avant 2019, notamment pour faciliter la gestion des CET de fin d'année. Cette bascule se fera à RIALTO constant. Pour la MAG, le logiciel Equitime devrait être plus adapté et convivial que Gestor.

L'accès au parking avec le nouveau badge n'est pas encore mis en place.

6. Organisation de la DGAL : Expadon 2, PPA et BREXIT

La MAG nous présente un nouvel organigramme comprenant :

- la création d'une mission référent « égalité et diversité » rattachée au DG,
- la création d'un chef de projet BREXIT rattaché au DG,
- la cellule Expadon 2 rattachée à la SDASEI

7. Questions diverses posées par FO Agriculture

Bilan de réalisation des entretiens professionnels 2018 finalisés, signés et transmis à la MAG.

98 % des entretiens ont été conduits (mais pas encore tous transmis à la MAG). 3 agents ont refusé de signer leur entretien. Les entretiens professionnels des référents experts nationaux (REN) ont été menés presque en totalité (33/35).

Réorganisation envisagée pour la SDSPA (cf compte rendu CODIR du 06/11/18 ci-dessous).

« Composition du Cabinet : [...] Impact sur l'organisation de la SDSPA : les échéances proches pour le BSA doivent être identifiées. Il est convenu qu'Anne BRONNER pourra être exceptionnellement sollicitée d'ici fin de semaine pour assurer certaines réunions qui étaient prévues à l'agenda de la SDSPA. Le poste de chef du BSA va être ouvert en urgence. Une réunion DG / DGA / SERVICE / BUREAU va avoir lieu. Par ailleurs, il est rappelé que la réorganisation de la sous-direction afin de rééquilibrer les bureaux est toujours à l'ordre du jour. »

Pour rappel au cours de l'été 2017, l'équipe d'encadrement de la SDSPA avait déjà été renouvelée (chef de service, sous-directeur et chef de bureau) un peu plus d'un an après la fin de la gestion de la crise IAHP qui avait éprouvé les équipes de la SDSPA.

Réponse apportée par le DG

Laurent Larrivière quitte la SDSPA fin novembre et est remplacé par Claire LE BIGOT.

Au BSA, le poste est ouvert suite au départ de Anne BRONNER (date limite de candidature au 15 décembre 2018). Après ce recrutement, la question de réorganisation des bureaux de la sous-direction en suspens sera de nouveau examinée.

FO précise qu'il n'est pas satisfaisant que le BSA fonctionne en permanence en mode dégradé. Le type de management de ce bureau avec près de 50 agents à encadrer (dont REN, équipe « télérucher » et renforts de crise) doit être adapté comparativement à d'autres bureaux à effectif moindre.

FO demande à ce que l'avancement sur ce sujet soit évoqué lors du prochain CTS DGAL.

Bilan dressé par les techniciens des services déconcentrés du BOP206 et collecté par FO au sujet de RESYTAL: est-il connu et partagé au niveau de la DGAL?

Suites que la DGAL a prévu d'y donner notamment au regard du plan d'action évoqué dans le compte rendu du SNTMA-FO rédigé à l'issue de l'entretien du 12 novembre 2018 du SNTMA-FO avec la DGAL :

« Au vu de ces constats, le Directeur général propose le plan d'action suivant :

- Évaluer le plan d'action 2016 relatif à la mise en place de RESYTAL dans les services ;
- Réfléchir à la mise en place d'un audit externe concernant RESYTAL ;
- Répondre au courrier du SNTMA-FO points à points des difficultés rencontrées ;
- Adresser un message aux structures pour appeler leur attention sur la lecture plus souple des indicateurs de performance au regard des dysfonctionnements rencontrés par les utilisateurs et concentrer les ressources sur le contrôle prioritairement. »

Réponse apportée par le DG :

Le courrier de réponse est en préparation par la SDPRAT et sera annexé au compte rendu.

Point d'étape du plan d'action sur les RPS à la DGAL

Le groupe de travail (GT) qui a été mis en place pour la réalisation du plan d'action a été pérennisé mais ne s'est pas beaucoup réuni. Un nouvel appel à candidature a été réalisé avec plus d'implication de la chaîne hiérarchique. Un programme de réunion tous les 2 mois devrait être mis en place.

FO demande une extraction sur les statistiques d'envoi des mails et qu'elles soient intégrées au bilan social afin de visualiser les amplitudes horaires de travail des agents de la DGAL. Par ailleurs, les chartes de gestion prévues d'être finalisées dans le cadre du plan d'action sur les RPS seront utiles mais il conviendra de les faire vivre en s'appuyant sur des bureaux pilote.

Température ambiante dans les bureaux insuffisante, notamment lorsque la température extérieure diminue

La température est souvent problématique le lundi dans les périodes froides pour cause de coupure ou diminution forte du chauffage le week-end.

La MAG va se rapprocher du bureau du patrimoine pour demander une meilleure programmation du chauffage du site de Vaugirard.

Parking à vélo - affichage pour restriction aux agents du MAA et éclairage

Le parking à vélo a été mis en place par le MAA mais est occupé en grande partie par des agents de la Mutualité Française.

La MAG va se rapprocher du propriétaire de l'immeuble pour voir s'il est possible de prévoir une extension en partage de frais avec la mutualité.

Journées de convivialité 2018 et 2019

Les 30 ans de la DGAL n'ont pas pu être programmés cette année de part une non compatibilité avec l'agenda du ministre.

Cette commémoration valant pour la journée de convivialité de la DGAL devrait être reportée au printemps 2019.

FO fait le constat que la journée de convivialité 2018 a été supprimée.

Élections 2018

Un point est demandé sur le retrait de matériel, les relances, l'organisation du déroulé du 6 décembre et du dépouillement.

Réponse de la MAG :

Le corps électoral de la DGAL est de 234 personnes. 155 agents ont déjà retirés leur kit, soit 70% au 26/11/18. Des relances sont et seront faites par le SG et la MAG. Si besoin, les kits seront portés en main propre. Le secrétariat du bureau de vote sera réalisé par Céline Raoulx et la présidence par Frédéric Stainer. La présence des OS est nécessaire au dépouillement. Les horaires de vote sont de 8h30 à 16h.

Le prochain CTS de la DGAL se tiendra en mars 2019.



**Le 6 décembre vous savez ce qu'il vous reste à faire,
votez en masse FO Agriculture !**

**Avec vous nous pouvons encore sauver
le Service Public Républicain !**

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

